Image not found or type unknown

commencer un second emplois pendant des congés

Par **ludolegal**, le **01/08/2009** à **13:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat CDD au sein d'un hopital public. Mon contrat se termine le 31/12/09, et comme me l'a demander mon supperieur, j'ai repousser mes congés en fin d'année (mois de decembre entier).
Si je trouve un autre emplois durant cette période, ai-je le droit de commencer mon contrat pendant mes "congés" de decembre ou doit-je casser mon contrat pou commencer le second?
Merci

Par **Cornil**, le **03/08/2009** à **15:23**

Bonjour "ludolegal"
Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

NON, il est interdit à un salarié de travailler durant ses congés et à un employeur de faire travailler un salarié pendant ses congés.C'est même un délit pénal pour l'un et l'autre. Ce principe du Code du Travail, bien que celui-ci ne soit pas applicable aux emplois publics, devrait à fortiori être valable pour un emploi de droit public.
Tu ne peux par ailleurs pas "casser" ton contrat avant son terme sans préavis,qui ne peut se confondre avec les congés s'agissant d'un emploi public (pour un emploi privé, c'est carrément illégal).
Désolé
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que sila discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pasretour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sentf!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés